

Gouvernement du Québec

Décret 217-96, 21 février 1996

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture à Toronto, le 23 février 1996

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale et interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra à Toronto, le 23 février 1996;

ATTENDU QUE les questions du commerce international et du système canadien d'inspection des aliments seront abordées à cette conférence et que ces questions sont importantes pour le Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le Québec participe à la conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture à Toronto, le 23 février 1996;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Guy Julien, dirige la délégation du Québec à cette conférence;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de:

— Mme Blandine Benoist, attachée politique du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. André Vézina, sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Marc Dion, sous-ministre adjoint des affaires économiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Raynald L'Abbé, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25095

Gouvernement du Québec

Décret 218-96, 21 février 1996

CONCERNANT la composition de la délégation québécoise à la 69^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Toronto, le 28 février 1996

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale doit être constituée par le gouvernement;

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto, le 28 février 1996, la 69^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);

ATTENDU QUE l'objet de cette rencontre intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette réunion;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition de la ministre de l'Éducation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la ministre de l'Éducation dirige la délégation québécoise à la réunion qui se tiendra à Toronto, le 28 février 1996;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de l'Éducation, de:

— monsieur Pierre Lucier, sous-ministre, ministère de l'Éducation;

— responsable des communications, cabinet de la ministre de l'Éducation;

— monsieur Pierre Brodeur, coordonnateur aux relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— monsieur Paul Vécès, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;